

PROLÉGOMÈNES AU CONTRACTUALISME DE JUSTICE

Raoul Patrick Nougoum

N°7. L'impératif de justice

DE LA CRISE ANGLOPHONE À LA GUERRE DES PASSIONS : CRISE D'ÉTAT ET CRISE DE L'ÉTAT

Le problème, c'est la forme de l'État ! La République héritée de la France ne répond plus aux aspirations des peuples, il faut la revoir depuis sa fondation jusqu'à son sommet. Si Camus affirme que le peuple fait la révolution, et le législateur fait la République, les peuples africains noirs, comme on peut le constater, sont déterminés à faire leur révolution et à imposer une conception de l'État autre que celle proposée par Jean Bodin. Quand d'aucuns estiment que le fédéralisme communautaire est la chose à faire, d'autres qu'il faut recourir aux fédéralismes de type occidental ou, d'autres encore, au libéralisme communautaire, sans le savoir, ils parlent de la crise d'État. Face au défi de l'unité nationale, la diversité culturelle, religieuse, ethnique et linguistique se veut une croix de feu dans le ciel, alimentant la légende autour de l'expression latine « In hoc signo vinces », qui signifie, par ce signe, tu vaincras. Il est néanmoins certain qu'avec sa diversité et son sens communautaire, le Cameroun a toujours triomphé sur le politiquement correct.

PREMIÈRE PARTIE (28/03/2024)

LA CRISE ANGLOPHONE EST UNE CRISE D'ÉTAT

Nous voici en pleine crise anglophone ! Nous allons devoir parler de conflits armés et aussi de terreur. Si nous avons l'audace de Paul Hassner (2004), en fait, la dialectique du terrorisme et du contreterrorisme que d'aucuns ont inscrite sous le thème de la dialectique du bourgeois et du barbare, nous dirions que la crise anglophone est née de l'arrogance de l'État, punie par l'esprit vengeresse des exclus du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO). Elle est donc censée traduire un ressentiment en réaction à l'autoritarisme bureaucratique, d'individus passionnés, qui sert de moteur à l'action de l'État. Le Gouvernement n'a-t-il pas atteint, par la voie de la passion, de la justice apparente, le degré le plus extrême de la violence ? N'est-ce pas par l'intelligence de la politique du châtement, d'un châtement violent, barbare, incompréhensible, que l'État a dû renier et sacrifier à la face du monde, le véritable symbole de son unité, qui n'est autre que le Cameroun fédéral ? Après la conférence de Foumban, rien, semblait-il, n'aurait dû empêcher la fusion entre l'ancien Cameroun français (la République du Cameroun) et l'ancien Cameroun britannique (le Cameroun méridional).

Il n'existe rien, absolument rien, qui puisse égaler par sa puissance de séduction, par sa force de leurre, ce monstre politique qu'est la République, cette horrible créature de Jean Bodin (1576), à la fois terrifiante pour la France, elle-même, et pour ses anciennes colonies d'Afrique. J'apporte une distinction décisive entre le concept romain de « res publica » issue de l'expression « res populica », c'est-à-dire, la chose du peuple, et la République « francophone » de Bodin – appelons-la ainsi – qui consacre le pouvoir monarchique en lieu et place du pouvoir du peuple.

En réalité, la République francophone n'a fait que créer ses propres fossoyeurs. Le génie colonisateur, des représentants du Cameroun français, avait réduit à néant l'effort de l'unité nationale visée par la conférence constitutionnelle de Foumban, le 9 juillet 1961. En brutalisant le sens de la vérité, nous sommes passés de la République francophone à la République fédérale, de la République fédérale à la République unie, et de la République unie à la République francophone. Nous sommes donc revenus à la case départ, où tout avait commencé. Il faut dire que, depuis la réunification en 1972, le pays connaît un ensemble de mutations politiques qui ont contribué à réajuster plus ou moins violemment la structure sociale, provoquant des phénomènes accrus de marginalisation des populations anglophones. D'ailleurs, la supercherie artistique du monument de la réunification en dit long sur son ambiguïté. L'architecte français, Armand Salomon, réalisateur du monument principal considéré, en

forme de spirale conique, avec une pointe au-dessus, symbolisant, dit-on, le point de rencontre des entrées Est et Ouest, à savoir l'unité parfaite des parties anglophone et francophone, n'aura pas la faculté de se dédire en restituant la vérité.

En théorie (géométrie euclidienne), l'unité parfaite se définit comme l'intersection d'un cône de révolution, dont le plan de coupe ne passe pas par le sommet, le cône est dit non dégénéré, et permet la réalisation de courbes à l'instar de l'ellipse, l'hyperbole ou la parabole. On peut y voir un symbole de diversité et de solidarité. Par contre, quand le plan passe par le sommet, on parle alors de cône dégénéré, car l'on obtient un couple de droite, dont la pointe – pour revenir au contexte de l'unité nationale – incarne le pouvoir de la République francophone et celui de la République unie, ou de la République fédérale. Face au défi de l'unité nationale, la diversité culturelle, religieuse, ethnique et linguistique se veut une croix de feu dans le ciel, alimentant la légende autour de l'expression latine « In hoc signo vinces », qui signifie, par ce signe, tu vaincras. Il est néanmoins certain qu'avec sa diversité et son sens communautaire, le Cameroun a toujours triomphé sur le politiquement correct.

Concernant en particulier la genèse de la crise du NOSO, en novembre 2016, lorsque les avocats, les étudiants et les enseignants anglophones ont manifesté pour dénoncer leur marginalisation, nous nous demandons si véritablement, l'État ne leur avait pas confisqué cette compétence.

Les sociétés ont ceci en commun que, la violation des droits fondamentaux radicalise les masses, et suscite, en elles, une forme d'hostilité envers l'État, et non envers la patrie qui, elle, est l'héritage communautaire, légué par les pères fondateurs du Cameroun. On ne dira donc pas que les anglophones ont mis à mal le pays, et qu'ils devraient être arrêtés et emprisonnés pour avoir exercé, légitimement et pacifiquement, leurs droits à la liberté d'opinion et d'expression.

En effet, l'acte de décès de l'État est signé dès lors qu'il cesse d'utiliser les voies du dialogue inclusif pour régler les conflits. L'État n'est qu'une convention entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés. Mais, à entendre certains hommes politiques, on dirait que l'action de l'État suppose nécessairement l'usage excessif du pouvoir exécutif. Il faut pourtant, la justice l'exige, faire bien remarquer que le pouvoir se fonde sur une législation dont la suprématie juridique est au-dessus des personnalités particulières. Car, il ne s'agit pas, nous le savons, de faire valoir les passions, mais, d'une certaine manière, de faire respecter l'égalité devant la loi, ainsi que l'égalité sociale qui, en d'autres termes, est l'égalité des droits sociaux et économiques. C'est donc de cette façon que le maintien de l'ordre doit être opéré afin que force reste à la loi et non aux personnalités particulières.

La théorie de l'État se base fondamentalement sur le premier pilier de l'État de droit qui est le respect de la hiérarchie des normes. C'est pourquoi les lois et les normes juridiques, de rang inférieur à la constitution, ne sont pas l'expression de la volonté générale. Elles se réduisent à la mise en lumière du

bicamérisme avec ses nombreuses limites et insuffisances, lesquelles entravent le progrès vers l'égalité en tant qu'un principe à valeur constitutionnelle. Ainsi, le Gouvernement doit obligatoirement veiller à assurer le respect des droits relatifs aux libertés civiles, conformément à la constitution. On peut même établir en règle générale que, plus le Gouvernement outrepassé son autorité en rejetant le cadre prévu par la loi, plus le peuple se radicalise, en plus d'être soumis à l'autorité de ceux qui projettent de faire tomber le Gouvernement.

Aujourd'hui en Afrique francophone, les passions cheminent le long des routes révolutionnaires de l'insurrection armée, de la guerre civile, du terrorisme et du contreterrorisme. S'y rajoutent, pour marquer un vrai basculement, des vagues monstrueuses de coups d'État qui se poursuivent avec force actuellement vers l'Afrique centrale. Le problème, c'est la forme de l'État ! La République héritée de la France ne répond plus aux aspirations des peuples, il faut la revoir depuis sa fondation jusqu'à son sommet. La Françafrique, comme modèle politique, a contribué à assurer la mainmise de la France sur ses anciennes colonies d'Afrique. C'est justement en vertu de ses nombreux avantages économiques que la France a perpétué sa domination sur l'Afrique. Il fallait pour cela imposer une République des lois, en faisant croire que la volonté générale s'exprime en lois codifiées par ses représentants. Si Camus affirme que le peuple fait la révolution, et le législateur fait la République, les peuples africains noirs, comme on peut le constater, sont déterminés à faire leur révolution et à imposer une conception de l'État autre que celle proposée par Jean Bodin. D'où l'intérêt de ces prolégomènes sur le « contractualisme de justice », pour une justice par convention en tant qu'un nouveau contrat social, donnant lieu à une transmutation des espèces de Républiques francophones en autre chose.

La crise actuelle dépasse le seul cadre du conflit anglophone. Comme l'ont démontré les études de Hobbes, de Jurieu, de Rousseau, de Montesquieu..., la théorie de l'État ne saurait se réduire en une question close ou en une réalité statique, sauf à la faire disparaître (ce qui semble improbable), elle incarne un processus dynamique qui se renouvelle et se réajuste, et que nous devons toujours réassumer.

Quand d'aucuns estiment que le fédéralisme communautaire est la chose à faire, d'autres qu'il faut recourir aux fédéralismes de type occidental ou, d'autres encore, au libéralisme communautaire, sans le savoir, ils parlent de la crise d'État. La crise d'État, au Cameroun, et dans d'autres pays anciennement colonisés par la France, fait allusion à deux choses : les anomalies conceptuelles à la naissance des États sous domination française et leurs dysfonctionnements systémiques. La crise d'État est donc à la fois structurelle et fonctionnelle, et tient sa racine de la colonisation.

Voilà un constat qui me paraît essentiel dans l'analyse de la crise anglophone.

Mais, quelle origine doit-on attribuer en définitive à cette crise ? Quelle valeur aura-t-elle en elle-même ? Puisque la civilisation française a transformé notre problème en un autre, la question maintenant est de savoir si le Cameroun, en tant que République, a enrayé ou favorisé notre développement, ou bien spolié-t-il, au contraire, nos ressources, nos potentialités, notre foi en l'avenir et en nous-mêmes ?

Je vous donne rendez-vous prochainement pour la suite de l'extrait sur la crise anglophone. Nous parlerons du sentiment d'un équilibre à rétablir pour exorciser le ressentiment et l'esprit de revanche. Nous reviendrons sur la façon dont la dialectique du terrorisme et du contreterrorisme s'applique à la crise anglophone. Nous nous interrogerons sur l'opportunité que représentent l'embourgeoisement du barbare et la barbarisation du bourgeois dans ce contexte. Enfin, nous examinerons les questions soulevées par la République francophone, ainsi que la *res publica* dérivée de *res populica*, qui s'oppose au *regnum* (royaume ou régime conservant le monopole sur la vie politique et où le chef de l'État est au pouvoir à vie). La République a-t-elle encore dans ce contexte un rôle valable à remplir ? A-t-elle, sans langue de bois, encore un droit d'existence ? Nous discuterons de l'ensemble de ces questions.

Ce texte est un extrait des « Prolégomènes au contractualisme de justice de Raoul Patrick Nougoum. Téléchargez prochainement les Prolégomènes au contractualisme de justice sur le site www.raoulnougoum.com.



Raoul Nougoum, 49 ans, est économiste, chercheur pluridisciplinaire et président du cabinet Panel Africa. Consultant fréquent auprès des administrations publiques et des grandes institutions, il est expert dans les domaines de l'économie politique, de l'économie de développement et de la théorie de la croissance. **Depuis une vingtaine d'années**, il s'est éloigné du monde académique en se penchant prioritairement sur la question de recherche en vue de l'élaboration de nouveaux modèles de développement pour l'Afrique. Le fondement de ses initiatives tient de l'importance qu'il accorde à la puissance des idées, et leurs rôles comme moteur de changement dans la réforme des institutions et le renforcement des modèles de développement. Sa thèse s'inscrit dans les courants institutionnalistes et soutient que les pays pauvres souffrent de l'absence de règles adaptées leur permettant d'innover et d'accumuler les capacités indispensables à la création de la richesse. Il promeut donc l'innovation

en matière de théorie des modèles et des règles. En 2024, il parcourt les pays signataires de l'Accord ZLECAf pour convaincre les Gouvernements d'adhérer à son projet stratégique [Growth Road AfCFTA](#). Il est par ailleurs le fondateur de [Galilé Logistics](#) et de [Panel Africa Scholar](#)